

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 17 JUIN 2025**

Nombre de conseillers : en exercice : 10  
présents : 9  
votants : 10

Date de convocation : 12/06/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juin à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de WILDERSBACH s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jacques MICHEL, Maire

**Étaient présents :**

M. BLANCHARD Laurent ; M. FISCHER Benjamin ; M. HALTER Etienne ; M. JACQUOT Daniel ; Mme LUDWIG Michèle ; M. MARCK Maxime ; M. MATHIS Jean-Marc ; M. MICHEL Jacques ; Mme TAGLANG Gabrielle.

**Absent(s) excusé(s) :** M. BAUER Christophe (procuration à M. MATHIS Jean-Marc).

**Absent(s) :** /.

**Assistait en outre :**

Mme VECK Céline, adjoint administratif.

Vu les dispositions de l'article L.2541-6 du CGCT ainsi que l'article L.2541-7 précisant que le secrétaire de séance en Alsace-Moselle peut être un agent public, le Conseil Municipal a désigné pour secrétaire de cette séance Mme VECK Céline.

**ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :**

- 1) Approbation du P.V. de la séance du 27 mai 2025.
- 2) Recomposition du conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux : Accord local 2025.
- 3) AFL : octroi de la garantie 2025.
- 4) SDEA : convention de mise à disposition de l'employé communal.
- 5) Remise en location du logement communal 65 Rue de Leyde.
- 6) Jazz'N Bruche : concert
- 7) Cinévallée : projection plein-air.
- 8) Communications / divers (Rapport annuel de concessions 2024 ES, Caravane de l'animation 2025, location terrains skiables Champ du Feu, ...).

**ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 MAI 2025**

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 27 mai 2025 est approuvé à l'unanimité.

Il est toutefois remarqué deux erreurs dans la délibération n°2025-054, à savoir :

- le nombre d'élèves en primaires pour cette année scolaire 2024/2025 est « 6 » (et non 7)
- *trois mots manquants* dans la phrase : « - décide d'ajouter la prise en charge au tiers des frais d'accompagnement scolaire exceptionnels, en cas d'absence d'ATSEM dans le car, conformément à la proposition faite par les Communes de Natzwiller et de Neuviller-la-Roche. ».

**DCM N°2025-055**

**RECOMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE L'ANNEE PRECEDENT CELLE DU RENOUELEMENT GENERAL DES CONSEILS MUNICIPAUX : ACCORD LOCAL 2025**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-6-1,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 20 mai 2025 relative à la recomposition du conseil communautaire l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux,

CONSIDERANT que les populations à prendre en compte sont les populations municipales authentifiées par le plus récent décret publié en application de l'article 156 de la loi n°2002- 276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'accord local relatif à la répartition des sièges entre communes membres au sein du conseil communautaire de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche aux conditions suivantes :

La Communauté de communes est administrée par un Conseil communautaire, compose comme suit :

COMMUNE	Population municipale 2019	Nombre de délégués	COMMUNE	Population municipale 2019	Nombre de délégués
Barembach	834	2	Plaine	999	2
Bellefosse	173	1	Ranrupt	315	1
Belmont	174	1	Rothau	1502	3
Blancherupt	30	1	Russ	1243	2
Bourg-Bruche	387	1	Saales	840	2
Colroy- La-Roche	474	1	St Blaise la Roche	245	1
Fouday	348	1	Saulxures	510	2
Grandfontaine	410	1	Schirmeck	2115	4
La Broque	2664	5	Solbach	108	1
Lutzelsehouse	1955	3	Urmatt	1502	3
Muhlbach s/Bruche	733	2	Waldersbach	121	1
Natzwiller	533	2	Wildersbach	287	1
Neuviller-la-Roche	343	1	Wisches	2084	4

Soit un total de 49 sièges attribués.

Le Conseil Communautaire élit parmi ses membres un bureau composé d'un Président, de Vice-Présidents et de 10 à 12 assesseurs

#### **DCM N°2025-056**

#### **AFL : OCTROI DE LA GARANTIE 2025**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1611-3-2,

Vu la délibération n° 2024-062, en date du 10 décembre 2024 ayant approuvé l'adhésion à l'Agence France Locale de **la commune de Wildersbach**,

Vu les statuts des deux sociétés du Groupe Agence France Locale et considérant la nécessité d'octroyer à l'Agence France Locale, une garantie autonome à première demande, au bénéfice de certains créanciers de l'Agence France Locale, à hauteur de l'encours de dette de **la commune de Wildersbach**, afin que **la commune de Wildersbach** puisse bénéficier de prêts auprès de l'Agence France Locale ;

Vu le document décrivant le mécanisme de la Garantie, soit le Modèle 2016-1 en vigueur à la date des présentes.

Et, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide que la Garantie de **la commune de Wildersbach** est octroyée dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale, (*les Bénéficiaires*) :
  - le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour l'année 2025 est égal au montant maximal des emprunts que **la commune de Wildersbach** est autorisée à souscrire pendant l'année 2025,
  - la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenu par **la commune de Wildersbach** pendant l'année 2025 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours.
  - la Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale ; et
  - si la Garantie est appelée, **la commune de Wildersbach** s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés ;
  - le nombre de Garanties octroyées par le Maire au titre de l'année 2025 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif de référence, et que le montant maximal de chaque Garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement ;

#### **SDEA : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'EMPLOYE COMMUNAL**

Suite à la réunion du mercredi 28 mai 2025, le SDEA a fourni une proposition de convention ce lundi 16/06. Faute de temps pour l'analyser, le sujet est remis à un prochain conseil municipal.

#### **DCM N°2025-057**

#### **REMISE EN LOCATION DU LOGEMENT COMMUNAL 65 RUE DE LEYDE**

Le maire informe le Conseil municipal que suite à la réception du préavis de départ de Madame Céline KUHN – MANTZ, locataire du logement communal situé 65 rue de Leyde, l'ensemble des diagnostics nécessaires (DPE, amiante, installation électrique et Plomb) ont été effectués et restitués par l'entreprise ECO DIAG 67 de Steige (67).

Il est noté que le DPE classe le logement en F, le loyer ne pourra plus être revalorisé et reste figé au montant demandé à la locataire actuelle.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de confier la remise en location de ce logement à l'agence ORPI TRITSCHLER IMMOBILIER de Rothau aux conditions suivantes :

- loyer mensuel :	<b>456,20 Euros</b>
- avances de charges :	<b>0,00 Euros</b>
- loyer garage :	<b>60,00 Euros.</b>

- autorise le maire à signer le mandat exclusif avec à l'agence ORPI - TRITSCHLER IMMOBILIER de Rothau à intervenir à cet effet, qui procédera également à l'état des lieux de sortie de la locataire actuelle.

#### **DCM N°2025-058**

#### **CINEVALLEE : PROJECTION PLEIN-AIR**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de l'organisation d'une projection d'un film en plein-air le mardi 22 juillet 2025 coorganisé par le Cinéma le Royal de Rothau dans le cadre de l'opération Cinévallée été 2025 et la MJC de Wildersbach. Le budget total est de 900 euros.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCORDE** l'utilisation de l'espace de jeu contigu à l'ancienne colonie ;
- **DECIDE** de participer à cette manifestation à hauteur de 450,00 € maximum.

**COMMUNICATIONS, DIVERS**

**A : Jazz'N Bruche** : Deux concerts seront organisés par Indigo Moonshine Production à l'étable communale les 8 et 9 août 2025 en collaboration avec le Café associatif qui prend en charge la participation demandée à la commune à la manifestation d'un montant de 700 €. L'entrée est fixée à 10 € par participant et par concert. Jean-Marc MATHIS souligne la nécessaire vigilance à observer vis-à-vis des fumeurs en raison de la proximité du foin. Des barrières seront mises en place pour limiter l'accès.

**B : Rapport de concessions ES 2024** : Les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de concession de l'année 2024 établi par l'ES. Aucune remarque n'est faite.

**C : Terrains skiables du Champ du Feu** : Malgré un enneigement faible, la station a pu tourner cette année, la location a donc généré un revenu complet de 120 € pour la commune.

**D : 14 Juillet 2025** : Le conseil municipal retient que la fanfare et les Pompiers seront présents cette année. Les invitations seront distribuées dans les boîtes aux lettres des habitants par les élus par secteur d'ici début juillet.

**E : SIVOM** : Le Maire fait remarquer l'absence des délégués de Wildersbach à la réunion qui s'est tenue le 10 juin 2025.

**F : Select'om** : Maxime MARCK se charge de donner des dates pour entamer la réflexion sur le déploiement de la collecte des déchets alimentaires. Une phase opérationnelle pourra démarrer au courant du deuxième semestre 2025

**G : Manifestations** :  
 20 juin : - 85<sup>ème</sup> anniversaire de la reddition du dernier corps d'armée français au Donon.  
 Ce week-end : 20<sup>ème</sup> anniversaire du Mémorial Alsace-Moselle.  
 8 juillet : - Caravane de l'animation de 15h à 18h30, au Château.

**H : Vélo Bruche** : Le Maire informe que le conseil communautaire a décidé de fournir trois arceaux à vélo en forme de U et demande l'avis du conseil municipal sur l'implantation proposée à Wildersbach, à savoir sur le chemin d'accès au col de la Perheux. Après discussion, le conseil municipal détermine l'implantation de ces 3 arceaux à l'arrêt de bus du haut du village.

**I : RPI de la Rothaine** : Le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal du projet de courrier explicatif à l'attention des élus des communes de Natzwiller et de Neuviller-la-Roche. Après quelques ajustements, ce projet de courrier est validé pour envoi et sera accompagné de la délibération du 27 mai 2025.

**J : Don à la commune** : Laurent BLANCHARD fait état des divers dons dans la vallée par l'entreprise MECATHERM de matériel informatique mis au rebut suite à un remplacement de leur parc informatique et dont deux ordinateurs portables ont été déposés ce soir en mairie.

A noter que la prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le 17/07/2024.

**Séance du Conseil Municipal levée à 21h30.**

**SIGNATURES**

M. MICHEL Jacques, Maire	
Mme VECK Céline, Secrétaire de séance	